



Union des Amis du Parc Naturel Régional Oise Pays de France et de ses Trois Forêts
AP3F - BP 20343 - 60634 CHANTILLY
Association N° W604000624
Site : www.AP3F.fr Mail : AP3F@free.fr Téléphone : 06 89 63 34 83

FEUILLE DE LIAISON N°34 - décembre 2018

Chers adhérents, chers sympathisants, chers amis.

En cette fin d'année, où en sommes-nous dans le processus de renouvellement de la charte du PNR Oise-Pays de France (PNR OF)?

Nous avons rencontré le 20 novembre, Monsieur Patrice Marchand et Madame Sylvie Capron, respectivement Président et Directrice du PNR OPF.

La mise en conformité de la charte avec les réserves et les recommandations suite à l'enquête publique a occupé l'année 2017.

M. P. Marchand nous a dit qu'il a fallu, au cours de 2018, résoudre les problèmes de gouvernance en donnant aux contributeurs la représentativité auxquelles ils pouvaient et voulaient prétendre au sein du Comité Syndical (assemblée du pnr).

Par ailleurs, la région Hauts de France voudrait restreindre le budget du PNR en refusant son indexation sur l'inflation à partir de la quatrième année jusqu'au terme de la validité de sa charte (15 ans !). C'est, comme le dit M. Marchand, signer l'arrêt de mort du PNR qui ne dispose pas de marges de manœuvres. Le bureau du parc a refusé.

La tendance serait de trouver un accord se traduisant par la fixation d'une cotisation statutaire et d'une contribution additionnelle annuelle revue chaque année. Cette éventuelle solution est loin de dissiper nos inquiétudes car n'assure pas un budget pérenne et stable.

Il y a fort à parier que le PNR disposera d'un budget de fonctionnement très restreint dont s'enorgueillit son président. Rien ne serait pire qu'un PNR « au rabais » n'ayant pas les moyens d'assurer ses missions, compte tenu des enjeux considérables qui s'annoncent pour les prochaines années.

Du côté de l'Île de France, M. Marchand nous a indiqué que la région n'a toujours pas répondu à propos du projet de statuts du syndicat mixte alors que les Hauts de France, les départements du Val d'Oise et de l'Oise l'ont fait depuis longtemps ; Statuts, faut-il le rappeler, rédigés dans le sens voulu par les régions.

Faut-il parler d'inertie, de défaut de communication, de mauvaise volonté, de complaisance coupable à l'égard d'une situation qui s'enlise ? Probablement d'un peu de tout cela à la fois.

Le constat est pourtant sans appel. Le PNR OPF n'a plus de charte depuis janvier 2016. En dépit de ceux qui continuent à y accomplir tant bien que mal leur mission, **notre parc est une coquille vide car s'appuie sur une charte inexistante, sans validité !**

En ce début décembre :

- Nous avons écrit aux deux Présidents de Régions en leur sollicitant un rendez-vous.
- Nous nous sommes adressés aux deux Préfets de Régions (IDF et HDF) puisqu'il est de la responsabilité de l'Etat d'accorder le label PNR alors que les conditions de son obtention et de son maintien ne sont plus réunies depuis trois ans par l'absence de charte !
- Nous avons rendez-vous avant la fin de ce mois avec le président et le directeur de la Fédération Nationale des PNR.

On « célébrera » au mois de janvier 2019 le funeste troisième anniversaire de notre PNR sans charte !!! Le défi de votre association est là !

Au cours de ce mois de janvier, l'AP3F sera entièrement mobilisée et ne manquera pas de pugnacité pour obtenir des régions, la réponse qu'elle attend et que vous attendez :

oui ou non, veut-on encore du PNR Oise-Pays de France ?

Si c'est non, que les Régions nous le disent.

Si c'est oui, qu'elles nous le montrent :

- En signant sans tarder les statuts.
- Impérativement dans les tous premiers mois de l'année 2019, en saisissant les communes et les communautés de communes (EPCI) du projet d'adhérer ou pas au PNR.

Car ensuite il faudra encore que les assemblées régionales délibèrent et, si leur vote est favorable, demander les avis du Conseil pour la Protection de la Nature (CNP) et de la Fédération Nationale des PNR pour que l'Etat se prononce enfin sur la reconduction du classement de notre territoire en PNR !!! Autant dire qu'il y a encore du chemin avant que le premier Ministre signe le décret de déclaration du PNR ce qui nous mènera, au mieux, à la fin de l'année 2019 !

Comme vous le voyez, ce début d'année 2019 est déterminant tandis que se profileront déjà les élections municipales du printemps 2020!

Dans ce contexte de fortes incertitudes, peut-être n'est-il pas superflu de rappeler qui est l'AP3F ? À quoi sert notre association ? Pourquoi existe-t-elle ?

Rappelons que l'AP3F a été créé en 1995 par des associations, regroupant des compétences diverses, afin de promouvoir, avec le soutien et la volonté, à l'époque, de certains élus locaux, l'idée et la réalisation d'un PNR autour de nos trois forêts sur la base du constat de la forte vulnérabilité de notre territoire et non d'en faire, comme certaines mauvaises langues le répandaient, « une réserve d'indiens ». Neuf ans plus tard, en 2004, le PNR OPF a été déclaré.

Ensuite, l'objet de l'AP3F est de participer au développement du PNR, de l'accompagner dans ses missions en participant aux commissions thématiques et aux comités de pilotages des actions qu'il promeut.

Pour cela, l'AP3F, grâce à la compétence de ses membres, apporte :

- un savoir (en terme culturel, d'écologie, de sylvo-cynégétique, ...),
- des idées, en étant force de proposition,
- mais aussi des critiques, car sa responsabilité est de veiller au respect des objectifs de la charte. Or, aujourd'hui, le danger est que la charte n'est pas opposable puisqu'elle n'existe plus.

Donc, dans l'immédiat, vous l'avez compris, ce qui nous anime avant toute chose, c'est le renouvellement pour quinze ans de cette charte sans laquelle le PNR n'a aucune raison d'exister.

Compte tenu de la proximité du Grand-Paris, il y a lieu de répondre efficacement et sans tarder.

L'épicentre du PNR actuel est situé à 50 kms de Paris Notre Dame ; Les communes les plus au sud du parc ne sont qu'à 30 kms.

Rappelons:

Que 43% de la surface du parc est occupée par la forêt.

Que 33% de la surface du parc est consacrée à l'activité agricole ; 40% de cette surface étant considérée comme sensible en termes de biodiversité.

C'est donc, près de 80% de la surface totale qui abrite une grande richesse floristique et faunistique et constitue, autant que sa valeur économique, un patrimoine naturel exceptionnel. Et pourtant, à l'image de ce qui se passe en France (entre 2006 et 2015, la France métropolitaine a perdu l'équivalent de la Seine-et-Marne en terres agricoles et espaces naturels), le territoire du PNR n'échappe pas à la surconsommation et l'artificialisation de ces espaces (exemple, la plateforme Amazone aux portes de Senlis).

La population du PNR OPF (un des premiers les plus denses de métropole) se répartit sur les 24% restant du territoire et se partagent donc environ 14 000 ha avec les activités commerciales, tertiaires et industrielles.

Notre territoire, si proche du Grand Paris, quasi-périurbain, reste exceptionnel en termes de valeur patrimoniale, riche encore d'une formidable biodiversité mais de plus en plus exposé et sujet à une extrême vulnérabilité.

Voilà pourquoi, il faut qu'il soit classé rapidement en PNR qui agit au bénéfice de sa population et des communes en s'appuyant, pour les quinze prochaines années, sur une charte donnant des objectifs communs dans le souci de l'avenir et de solidarité!

Ces derniers mois, l'AP3F,

Condamne, avec d'autres associations, en réunion du collectif des biocorridors picards dont elle est membre, le projet d'exploitation de carrières, de centre de traitements de déchets et d'une possible centrale thermique en plein cœur du Bois du Roi, aux portes du PNR entre Nanteuil le Haudouin et Crépy en Valois, bois relais à forte valeur écologique, assurant le continuum forestier entre les massifs du Val d'Oise et ceux nord-picards.

Est intervenu lors d'une réunion publique sur le projet de PADD et de PLU de Thiers sur Thève pour s'inquiéter du risque d'un déséquilibre entre le légitime besoin d'accueil de nouveaux habitants et une urbanisation débridée pour ce type de village.

Contribue mi-décembre à une reconnaissance sur le terrain avec le PNR, la fédération des chasseurs, la SAFHEC et l'association « à la sauvegarde de Courteuil Saint Nicolas d'Acy » pour évaluer le corridor rélictuel d'Avilly-Courteuil-Vineuil, identifier les obstacles qui empêchent d'assurer la continuité écologique, pourtant primordiale et objectif prioritaire de la charte, entre les forêts de Chantilly et d'Halatte.

Participe aux comités de pilotage « Développement des filières économiques locales, viables et durables » animé par le Parc en partenariat avec la chambre d'agriculture (« Agriculture et Territoire ») pour structurer les filières locales et leurs débouchés (foin, bois-énergie), promouvoir un Projet Alimentaire Territorial en renforçant les circuits courts alimentaires, ...

A pris part au Comité de Pilotage relatif aux sites Natura 2000 « Massifs Forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville » (ZSC : zone spéciale de conservation (patrimoine naturel exceptionnel)) et « Forêt Picardes : Massif des Trois Forêts et Bois du Roi » (ZPS : zone de protection spéciale (oiseaux)) et qui a reconduit le PNR OPF comme opérateur Natura 2000 de ces sites.

S'intéresse aux réflexions et propositions du Plans de déplacements mutualisés du Sud de l'Oise à l'initiative des communautés de communes.

Partage, devant la poursuite de l'artificialisation des espaces, la prise de position de certains services instructeurs qui parlent de « *prédation de territoire, d'obsolescence et d'incapacité à recycler... On construit et on jette, au gré d'impératifs strictement mercantiles privés* ».


Participe le 12 décembre au colloque « Naturalité » organisé par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Pays de l'Oise qui nous en dira plus sur le caractère sauvage de nos milieux naturels soumis de plus en plus à rudes épreuves.

Avant de conclure, comme vous le savez, le bon fonctionnement de notre association repose aussi sur ses finances comme sur son indépendance. Tout a un coût (réunions, courriers, actions diverses, procédures judiciaires, ...) et nous avons besoin de vous. Vous trouverez ci-joint notre bulletin d'adhésion / de renouvellement pour l'année 2019.

Nous vous remercions par avance de votre soutien, de votre fidélité et de la confiance que vous nous témoignez.

Puisque nous sommes à l'époque des vœux, souhaitons que 2019 débouchera enfin sur la reconduction du classement du PNR, le renouvellement de la charte, l'adhésion de sa population et des communes afin de répondre aux enjeux futurs, sortir des impasses, agir avec une volonté collective, inventer, vivre mieux en harmonie et respect de sa nature.

Bonnes fêtes à tous.


Gilles Sinet
Président